

**LE GRAND PERIGUEUX**

**1 bd Lakanal – BP 70171 – 24019 - PERIGUEUX**

**DELIBERATION DD028-2019**

Nombre de membres du conseil	
en exercice	95
Présents	60
Votants	76
Pouvoirs	16

Date de convocation du Conseil du Grand Périgueux le 22 mars 2019.

**LE 28 mars 2019**, Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur AUZOU

**OBJET : MANDAT SPECIAL A MME DARTENCET : PARTICIPATION AU CLUB DES ACTEURS DE LA REFORME DE LA LOI ALUR**

M. Jacques AUZOU, Président  
Christian LECOMTE, Secrétaire

Mmes BOUCAUD, GONTHIER, PASQUET, SALINIER, KERGOAT, DE PISHOF, BELOMBO, ROUFINIEU, FAURE, GATAULT, CHABREYROU, BORAS, DARTENCET, LABAILS, PERRAUD-DAUSSE, MOULENES, PAUL, DORET, ROUX, SALOMON.

Mme MASSOUBRE MAREILLAUD suppléante de M. GRELLETY  
Mme AUTHIER suppléante de M. REYNET

MM. BREAU, COUNIL, RAYNAUD, SUBERBERE, PASSERIEUX, GARRIGUE, CHERON, TESTUT, DOBBELS, MARTINEAU, BELLEBNA, SCHRICKE, PROTANO, DENIS, FRADON, LEGAY, MOTARD, LE PAPE, LACOSTE, PUYRIGAUD, CHASTENET, MERILLOU, AUDI, BARBANCEY, DUNOYER, MOSSION, ROUQUIE, TENAILLON, MATHIEU, RAUZET, LARENAUDIE, COLLINET, BUFFIERE, RATIER, USCAIN, GENDRE, GEORGIADIS, HERBRETEAU, LE ROUX, MONTORIOL.

**ABSENTS :**

Mmes : CONTIE, DATRIER, LEON, MONTEIL-MAYAUD, RAT, TOULAT, DECABRAS.

MM. : BUISSON, LE MAO, BEYLOT, DESPALT, BONNET, LARRE, MOTTIER, BERIT-DEBAT, ROUSSARIE, GEOFFROY, CIPIERRE, COUDERC, GIRAUDEL, KHAIRALLAH, MACARY, LE VACON, MALLET, TALLET, GUILLEMET, LAROCHE, COLBAC, DUCENE, CACAN.

**POUVOIRS :**

M. BUISSON	Pouvoir à	Mme PAUL	M. KHAIRALLAH	Pouvoir à	Mme DARTENCET
Mme CONTIE	Pouvoir à	M. MARTINEAU	M. MACARY	Pouvoir à	M. DUNOYER
M. DUCENE	Pouvoir à	M. LE ROUX	Mme TOULAT	Pouvoir à	Mme BORAS
Mme DECABRAS	Pouvoir à	Mme SALOMON	Mme RAT	Pouvoir à	Mme PERRAUD DAUSSE
M. GIRAUDEL	Pouvoir à	M. BARBANCEY	Mme LEON	Pouvoir à	M. AUDI
M. GUILLEMET	Pouvoir à	M. MONTORIOL	M. COLBAC	Pouvoir à	M. GEORGIADIS
M. TALLET	Pouvoir à	M. DOBBELS	M. BONNET	Pouvoir à	M. BREAU
M. ROUSSARIE	Pouvoir à	M. BELLEBNA	Mme DATRIER	Pouvoir à	M. TENAILLON
M. CACAN	Pouvoir à	Mme LABAILS			

**OBJET : MANDAT SPECIAL A MME DARTENCET : PARTICIPATION AU CLUB DES ACTEURS DE LA REFORME DE LA LOI ALUR**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Considérant qu'**en matière de frais de représentation et de déplacements, à l'exception des frais engagés au titre de la formation des élus, la réglementation ne prévoit aucune forme ni aucun dispositif de remboursement, hors l'attribution d'un mandat spécial accordé par délibération du Conseil Communautaire.

**Que** dans le cadre de la loi ALUR et pour la mise en œuvre de la réforme des attributions de logements, le Ministère de la Cohésion des Territoires, en partenariat avec l'ADCF, a créé un « club des acteurs ».

**Qu'il s'agit** d'un réseau d'échanges et de partage de méthodes et d'expériences. Il regroupe les EPCI et les partenaires concernés par cette réforme.

**Qu'il y a lieu** de prévoir le déplacement d'un élu pour participer à cette première rencontre du Club des acteurs qui se tiendra le 21 mars 2019 à la Défense à Paris.

**Considérant qu'il** est proposé que l'agglomération y participe et qu'il soit donné mandat spécial à Madame Elisabeth DARTENCET, Vice-Présidente en charge des missions relatives à l'Habitat, la Politique de la ville et la Santé pour représenter le Grand Périgueux,

**Que** les frais de déplacement seront pris en charge, les frais de restauration le cas échéant à hauteur de 15,25€ et les frais d'hébergement dans la limite de 90€ la nuitée.

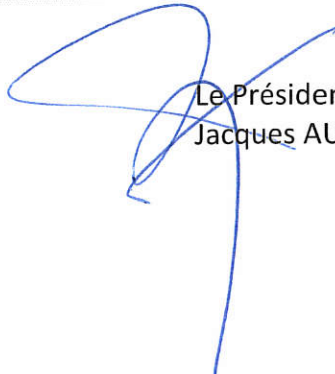
**Qu'il est donc proposé** de donner mandat spécial à Madame Elisabeth DARTENCET, afin de représenter l'agglomération du Grand Périgueux à la 6<sup>ème</sup> édition du club plénier le 21 mars 2019 à Paris.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE :**

- Décide de donner mandat spécial à Madame Elisabeth DARTENCET, Vice-Présidente en charge des missions relatives à l'Habitat, de la Politique de la ville et de la Santé afin de représenter l'agglomération du Grand Périgueux à la 6<sup>ème</sup> édition du club plénier le 21 mars 2019 à Paris ;
- Autorise M. le président à signer tous les documents afférents à ce déplacement.

**Adoptée à l'unanimité**

Délibération publiée le	2 5 AVR. 2019	Pour extrait conforme	2 5 AVR. 2019
Délibération certifiée exécutoire à compter du	2 5 AVR. 2019	Périgueux, le	2 5 AVR. 2019

  
Le Président  
Jacques AUZOU